

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU C.C.A.S. DE LA COMMUNE  
DE SAINT VINCENT**

**Séance du 10 juin 2023  
Délibération n°2023-02**

L'an deux mille vingt trois, le 10 juin, dans la salle du Conseil, à 9h30.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET.

Nombre de conseillers	
En exercice	11
Présents	7
Votants	8

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Janine GIBERT, Elodie DELABRE, Marie-Claude BIGOT, Josette POTUS, Rose-Marie VIDAL et Philippe DELAIGUE,

Mme Josette POTUS a été nommée secrétaire.

Absent : Alexandra REYNAUD, Eugène GIRARD, Amélie ENJOLRAS et Madeleine TRICOLI.

Procuration : Amélie ENJOLRAS a donné procuration à Jean-Benoît GIRODET.

Date de convocation : 5 juin 2023.

**Objet : Adoption du compte administratif.**

Le Président dépose sur le bureau du Conseil d'Administration le compte administratif du C.C.A.S. pour l'année 2022.

Le report de l'exercice 2021 est de 0 € en dépenses de fonctionnement et de 256.73 € en recettes de fonctionnement.

Le résultat total cumulé est de 2 595 € de dépenses et 2 436.73 € de recettes soit un déficit de 158.27 €.

Libellé	Dépenses ou déficit de fonctionnement	Recettes ou excédents de fonctionnement
Résultat reporté	0	256.73
Opérations de l'exercice	2 595	2 180
Totaux	2 595	2 436.73
Résultat de clôture	158.27	
Reste à réaliser		
Résultat cumulé	2 595	2 436.73

Le compte administratif du C.C.A.S. a été présenté puis discuté, le Maire a alors quitté la séance pour le vote, Mme Josette POTUS a alors présidé lors du vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et adopte à l'unanimité le compte administratif du C.C.A.S..



La Présidente



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le  
et affichage en mairie le

23 JUIN 2023

23 JUIN 2023